

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2010.69 Choix de la commune de Primarette en cas de mise en place du PPI de la CNPE St-Maurice-St-Alban

**L'an deux mille dix et le sept décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 1 décembre 2010
Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY
Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Sylviane MONNOT
Absent excusé :, Michel RODEL
Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place du PPI (Plan de Première Intervention) qui serait déclenché en cas de sinistre majeur survenant à la centrale atomique de Saint Maurice L'Exil / Saint Alban du Rhône par Monsieur le Préfet de l'Isère, la préfecture avait demandé à la commune de s'associer avec une « commune d'accueil », qui accueillerait ses populations dans une telle occurrence.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de PRIMARETTE a accepté d'être la « commune d'accueil » de la commune de SAINT-PRIM en cas de mise en place du PPI.

Monsieur le Maire souhaite que cet accord fasse l'objet d'une délibération du conseil municipal et d'un accord formel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte que la commune de PRIMARETTE soit la commune d'accueil de la commune de SAINT-PRIM en cas de mise en place par Monsieur le Préfet du PPI déclenché en cas de sinistre majeur qui surviendrait au CNPE de Saint Maurice L'Exil / Saint Alban du Rhône, et en remercie Madame le Maire de PRIMARETTE et son conseil municipal.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**